

# CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.489

INTER/INTRA

## Objectifs

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité R.489

## Public concerné

Tout conducteur de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

## Tarif sur demande

## Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Comprendre la langue française
- S'assurer de son aptitude médicale spécifique aux équipements de travail utilisés
- Être muni à minima des EPI suivants : chaussures de sécurité, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

## Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation
- **CACES® valable 5 ans en cas de réussite à l'examen**



## Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 livret de cours

## Durée

- 3 jours (21 heures) soit 14 heures de formation initiale + 7 heures d'examen CACES®
- 2 jours (14 heures) soit 7 heures de renouvellement + 7 heures d'examen CACES®
- 2,5 jours (17,5 heures) soit 10,5 heures de formation et 7h00 d'examen CACES®
- 1,5 jours (10,5 heures) soit 7 heures de formation et 3h30 d'examen CACES®

## Catégories définies par la R.489 :

**Catégorie 1A** : Transpalette à conducteur porté & Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée  $\leq 1,20$  m)



**Nota** : Les transpalettes et préparateurs de commande (hauteur de levée  $\leq 1,20$  m) à conducteur accompagnant équipés d'une plateforme rabattable sont inclus dans cette catégorie.

**Catégorie 1B** : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée  $> 1,20$  m)



**Nota** : Les gerbeurs (hauteur de levée  $> 1,20$  m) à conducteur accompagnant équipés d'une plateforme rabattable sont inclus dans cette catégorie

Effectifs préconisés par session :  
4 stagiaires minimum  
6 stagiaires maximum

## CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.489

**Catégorie 2A :** Chariots à plateau porteur (capacité de charge  $\leq 2$  tonnes)



**Catégorie 2B :** Chariots tracteurs industriels (capacité de traction  $\leq 25$  tonnes)



**Catégorie 3 :** Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale  $\leq 6$  tonnes)



**Catégorie 4 :** Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale  $> 6$  tonnes)



**Catégorie 5 :** Chariots élévateurs à mât rétractable (dont les chariots à prise latérale d'un seul côté).



**Catégorie 6 :** Chariots élévateurs à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher  $> 1,20$  m)

**Catégorie 7 :** Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories (déplacement, chargement/déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.)



### ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

**Préparateurs de commande à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher  $\leq 1,20$  m)**

☞ L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 1A, une formation complémentaire relative notamment aux risques liés à l'élévation de personnes (chute de hauteur, instabilité du chariot et de la charge...).



**Gerbeur à double fourche (avec levée transpalette et levée auxiliaire sur mât)**

☞ L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 1B, une formation complémentaire relative notamment à la compréhension du tableau / de l'abaque de charges.



## CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.489

### Chariots bi et tri-directionnels, à poste de conduite non élevable

- ☞ L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 5, une formation complémentaire relative notamment aux risques liés à l'utilisation de l'équipement bi / tridirectionnel, à la circulation en allées étroites...



### Chariots dits « combis » (chariots bi ou tri-directionnels à poste de conduite élevable)

- ☞ L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 6, une formation complémentaire relative notamment aux risques liés à l'utilisation de l'équipement bi / tridirectionnel, à la circulation en allées étroites...



## PROGRAMME

### Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

### Formation pratique

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance

### Examen CACES®

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.489,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.489) et pratique pour chaque catégorie concernée.

*L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.*

## INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

- 1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens ci-après.
- 2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer qu'ils sont médicalement aptes, munis de leur pièce d'identité et équipés des EPI nécessaires.
- 3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

**En cas de manquement desdits moyens, l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.**

## FORMATION et VALIDATION CACES® R.489

Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires à la réalisation des tests

## INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins des installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires au bon déroulement de la formation et à la réalisation des tests à savoir :

Moyens CACES® R.489			Inter	Intra
INSTALLATIONS	1 salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour		X	X
	1 local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin		X	X
	Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains		X	X
	1 ordinateur portable + 1 vidéoprojecteur + 1 support d'animation		X	
	1 écran de projection (ou mur clair) + 1 paperboard (ou tableau blanc)		X	X
EQUIPEMENTS REPRESENTATIFS				
EQUIPEMENTS REPRESENTATIFS	- Notice d'instructions en français, - Rapport de vérification générale périodique valide, levée de toutes réserves, - Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.		X	X
	CACES® R.489	TYPES DE CHARIOT(S)	CARACTÉRISTIQUES	
	1A	Chariot(s) de catégorie 1A, et éventuellement 1B*, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai		
	1B	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	Hauteur de levée ≥ 3,10 m	X
	2A	Chariot à plateau porteur	Capacité de charge ≥ 500 kg	X
	2B	Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus)	Capacité de traction ≥ 3 t	X
	3	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale ≤ 6 t Hauteur de levée ≥ 3,50 m	X
	4	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale > 6 t	X
	5	Chariot élévateur à mât rétractable	Hauteur de levée ≥ 6 m	X
	6	Chariot élévateur à poste de conduite éleuable	Hauteur de plancher ≥ 2,80 m	X
7	Un chariot 1 représentatif des catégories 1A ou 1B ET Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6		X	



## Moyens CACES® R.489 (suite)

Surface et matériels		SURFACE et MATERIELS INTER/INTRA					
		Catégories					
		1A	1B	2A	2B	3	
Zone d'évolution	Surface	200 m <sup>2</sup> mini					
	Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé					
	Pente et/ou Dévers	X		Rampe ou terrain naturel longueur ≥ 2x long. hors-tout du chariot pente 8% mini			
				Rampe ou terrain naturel largeur ≥ 2x larg. hors-tout du chariot pente 2% mini			
	Quai	Quai avec dispositif de nivelage		X			
Charges palettisées (avec indication de la masse)	Manutention standard	1	3	X		3	
		masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m					
	Masquant la visibilité	1	1	X		1	
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m					
	Dépassant la capacité	1	1	1	1	1	
		charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité					
	Pour palettier	X		3	X		3
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m					
Pour porteur	X		1	X			
	masse ≥ 50% capacité de charge						
Pour remorque	X			1	X		
	masse ≥ 50% capacité de traction						
Préparation de commande	X			X			
	3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides						
Charges empilables (avec indication de la masse)	X		3	X		3	
	masse ≥ 50% capacité nominale						
Charges spécifiques (avec indication de la masse)	X			X		1*	
Palettier (hauteur des lisses)	X		3 trav. / 3 nivx (0 à 2,90 m mini)	X		3 trav. / 3 nivx (0 à 3,30 m mini)	
Camion ou remorque	Chargement déchargem par l'arrière	Chargement déchargem par l'arrière	X		X		
	Chargement déchargem depuis le sol						

## Moyens CACES® R.489 (suite)

Surface et matériels		SURFACE et MATERIELS INTER/INTRA			
		Catégories			
		4	5	6	7
Zone d'évolution	Surface	300 m <sup>2</sup> mini	200 m <sup>2</sup> mini		
	Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé			
	Pente et/ou Dévers				
	Quai				
Charges palettisées (avec indication de la masse)	Manutention standard	3	3		2
		masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m			
	Masquant la visibilité	1	1		
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m			
	Dépassant la capacité	1	1		
		charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité			
	Pour palettier		3		
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m			
Pour porteur					
	masse ≥ 50% capacité de charge				
Pour remorque					
	masse ≥ 50% capacité de traction				
Préparation de commande			3 + 3		
	3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides				
Charges empilables (avec indication de la masse)	3	3			
	masse ≥ 50% capacité nominale				
Charges spécifiques (avec indication de la masse)	1*				
Palettier (hauteur des lisses)		3 travées / 4 nivx (0 à 6 m mini)	3 travées / 3 nivx (0 à 3,30 m mini)		
Camion ou remorque	Chargement déchargement depuis le sol			Porte-engins adapté	

SURFACE et MATERIELS